

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
17/03/2014

Dossier complet le
17/03/2014

N° d'enregistrement
F-054-14-C-0033

1. Intitulé du projet

Confortement et restauration de l'exutoire du canal de La Perroche

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **DODIN**

Prénom **Jean-Pierre**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ASCO des marais de La Perroche

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique **ASCO**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et en fonction des caractéristiques du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10° e)	ouvrage d'une emprise totale inférieure à 2 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

de marais de La Perroche, marais doux situé sur la côte ouest de l'île d'Oléron, évacue ses eaux pluviales excédentaires par le biais de son exutoire: l'ouvrage de La Perroche, ouvrage artificiel taillé dans le plateau calcaire il y a plusieurs siècles. Cet ouvrage présente des dysfonctionnements importants sur sa partie et doit faire l'objet d'un confortement et d'une restauration.

- refaçon complète de la partie aval (aqueduc de 36 mètres): remplacement par un nouvel aqueduc
- entourage béton fibré

4.2 Objectifs du projet

des dysfonctionnements de l'ouvrage, sur sa partie aval, se manifestent par un ensablement important du pertuis et une impossibilité d'évacuer les eaux du marais.

Le renforcement/ confortement de l'ouvrage permettra d'assurer la bonne évacuation des eaux du marais, évitant ainsi toute inondation de secteurs à enjeux forts localisés à proximité (habitations/campings).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux se dérouleront suivant différentes phases :

- installation de chantier
- réalisation d'un voile en béton armé (30 cm épaisseur)
- terrassements pour dépose de l'ouvrage actuel sur 36 m² (reprise et évacuation des déblais, réglage planimétrique du fond de fouille)
- pose du nouvel aqueduc (tuyau de diamètre 1200 mm)
- enrobage des tuyaux par coulage de béton

La durée des travaux est estimée à 6 à 8 semaines. Les travaux seront soumis aux marées et seront donc réalisés à marée basse.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La restauration de l'exutoire permettra d'assurer la bonne évacuation des eaux du marais de la Perroche. L'évacuation des eaux se fait par un clapet à la mer, aucune manœuvre humaine n'est réalisée.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- régularisation de l'ouvrage existant sur le Domaine Public Maritime (DPM)
 - demande de concession d'utilisation du DPM
 - (déclaration d'intérêt général, enquête publique)
 - évaluation des incidences Natura 2000
- Évaluation des incidences au titre de la procédure site classé

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

(régularisation)
demande de concession d'utilisation du DPM

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
• longueur totale de l'ouvrage (parties amont, centrale, aval et épi rocheux)	86,80 mètres
• longueur de l'ouvrage localisée sur le DPM	59,80 mètres
partie aval (travaux)	36 mètres
épi rocheux	23,80 mètres
• surface d'occupation de l'ouvrage sur le DPM	119,60 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 1° 18' 02" 1 Lat. 45° 53' 59" 8

Point d'arrivée : Long. 1° 18' 02" 5 Lat. 45° 53' 57" 5

Communes traversées :

Dolus d'Oléron

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

usage actuel du scP : plage

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Datus d'airon
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques <input type="checkbox"/> si oui, est-il prescrit ou approuvé <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR de l'île d'Oléron approuvé par arrêté préfectoral n°04-1145 du 13 avril 2004.
dans un site ou sur des sols pollués <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé de l'île d'Oléron (décret du 4 ^{er} avril 2011)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance <input type="checkbox"/>
d'un site Natura 2000 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur: - ZSC n°74 "Pertuis charentais" FR5400469 - ZPS "Pertuis charentais - Rochebonne" FR5412026 Le projet se situe à proximité: - ZSC n°30 "Marais de la Seudre" FR5400432 - ZPS "Marais et estuaire Seudre-Oléron" FR5412020
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><u>Court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - altération de l'habitat (platier rocheux, plage) due à la circulation des engins. → incidence directe, temporaire (travaux) - dérangement de la faune par la présence et le bruit des engins → incidence directe, temporaire <p><u>Long terme :</u></p> <p>Pas d'incidence notable à long terme</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>la zone de travaux concerne $\approx 145 \text{ m}^2$. la zone potentielle de manœuvres des engins est d'environ 500 m^2</p> <ul style="list-style-type: none"> - incidence sur habitat faune, le temps des travaux - incidence paysagère sur site classé (impact visuel atténué, après travaux)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	d'ouvrage peut potentiellement être impacté par des risques naturels du fait de sa localisation sur le littoral (tempête, grande marée). Le projet viendra renforcer l'ouvrage, qui sera moins exposé. La restauration de l'ouvrage permettra de rétablir la bonne évacuation des marais, ce qui est important dans la gestion des inondations
	Engendre-t-il des risques sanitaires <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence et la circulation des engins, lors de la phase chantier, sera source de bruit. ↳ impact temporaire
	Est-il concerné par des nuisances sonores <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence et la circulation des engins, lors de la phase chantier, engendrera des vibrations. → impact temporaire
	Est-il concerné par des vibrations <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques <input type="checkbox"/> Si oui, dans quel milieu <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	de projet engendrera une modification paysagère. Toutefois, l'impact paysagé sera limité après les travaux du fait des précautions prises dans la définition des aménagements.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé Expliquez pourquoi.

Sans prétendre de la décision finale des services compétents, il est important de rappeler que le marais de La Perrière est évacué par cet unique ouvrage. Ce dernier joue donc un rôle essentiel dans la gestion des niveaux d'eau, notamment lors d'inondations. L'enjeu est d'autant plus important que des habitations et des campings sont situés à proximité.

Par ailleurs, il s'agit de la régularisation d'un ouvrage qui existe depuis des dizaines d'années que l'on restaure sans modifier ses caractéristiques principales.

des quelques incidences répertoriées seront limitées dans le temps et l'espace à la phase chantier.

Le projet ne remet pas en cause l'intégrité des principales espèces présentes ainsi que des habitats.

Une fois les travaux finis et le site remis en état, le milieu devrait rapidement être recolonisé par la faune et la flore.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <i>p. 9 et p. 27 de l'étude</i>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<i>Etude réglementaire préalable (27 pages)</i>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Périgny le 13 mars 2014

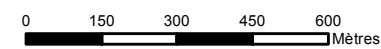
Signature *Pour le maître d'ouvrage (ASCE des marais de la Perroche)*
bureau d'études de l'ASCE
Bertin
La Responsable Adjointe
du Bureau d'études
90
Stéphanie M...

ASCO du marais de La Perroche
Restauration de l'exutoire
du marais de La Perroche
Plan de situation



Légende

-  Périimètre de l'ASCO
-  Localisation des travaux



Sources : IGN Scan 25, UNIMA
Conception / Réalisation : BE UNIMA, Janvier 2014

Association Syndicale Constituée d'Office du marais de La Perroche

Confortement et restauration de l'exutoire du canal de La Perroche



Etude réglementaire

PERIGNY, le

Pour le Président de l'UNIMA

Et par ordre,

La Responsable de la cellule environnement

Stéphanie MERCIER PIGNON



UNION DES MARAIS DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Syndicat Mixte formé par Arrêté Ministériel du 9 Mars 1966

Rue Jacques de Vaucanson – 17180 PERIGNY

Téléphone : 05.46.34.34.10 Télécopie : 05.46.34.61.63

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Demandeur :

Association Syndicale Constituée d'Office du marais de La Perroche

Signataire :

Monsieur DODIN Jean-Pierre

Président de l'ASCO du marais de La Perroche

Adresse :

RD n°734

17550 Dolus d'Oléron

Commune concernée :

Dolus d'Oléron

Table des matières

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	1
INTRODUCTION	4
Contexte de l'étude	4
Travaux d'urgence	4
1. NOTICE TECHNIQUE.....	5
1.1 Objet et localisation des travaux.....	5
1.2 L'ouvrage de La Perroche	6
1.2.1 Descriptif de l'ouvrage de La Perroche	6
1.2.1.1 Partie aval de l'ouvrage.....	6
1.2.1.2 Partie centrale de l'ouvrage	7
1.2.1.3 Partie amont de l'ouvrage.....	8
1.2.1.4 Photographies de l'ouvrage.....	9
1.2.2 Intérêt général de l'ouvrage de La Perroche	10
1.3 Descriptif des travaux.....	10
1.3.1 Conception.....	10
1.3.2 Phasage des travaux.....	11
1.4 Modalités d'intervention.....	12
1.4.1 Démarches préalables	12
1.4.2 Date et durée d'intervention	12
1.4.3 Accessibilité	13
1.4.4 Mise en sécurité et nettoyage du chantier	13
1.4.5 Utilisation d'engins mécaniques.....	13
1.4.6 Respect du protocole d'entretien	13
2. ASPECTS REGLEMENTAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX	14
2.1 Aspects réglementaires.....	14
2.1.1 Loi sur l'eau.....	14
2.1.2 Domaine Public Maritime	14
2.1.3 Site classé	14
2.1.4 PAPI.....	15
2.1.5 SDAGE et SAGE	15
2.2 Aspects environnementaux.....	16
2.2.1 Zonages environnementaux	16
2.2.2 Problématique piscicole.....	17

3.	EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET	18
3.1	Evaluation des incidences sur le site Natura 2000.....	18
3.1.1	<i>Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000.....</i>	18
3.1.2	<i>La zone d'influence du projet.....</i>	19
3.1.2.1	<i>Organisation des travaux</i>	19
3.1.2.2	<i>Effets potentiels du projet</i>	21
3.1.3	<i>Caractérisation du site Natura 2000</i>	21
3.1.3.1	<i>Enjeux liés aux zonages</i>	21
3.1.3.2	<i>Habitats et espèces d'intérêt communautaire</i>	22
3.1.4	<i>Evaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000.....</i>	23
3.1.4.1	<i>Incidences à court terme :</i>	23
3.1.4.2	<i>Incidences à long terme :.....</i>	24
3.1.5	<i>Conclusion.....</i>	26
3.2	Evaluation des incidences sur le site classé.....	26

INTRODUCTION

Contexte de l'étude

Le marais de La Perroche, marais doux situé sur la côte ouest de l'île d'Oléron, évacue ses eaux pluviales excédentaires par le biais d'un ouvrage artificiel situé sur la côte Ouest. Cet ouvrage présente des dysfonctionnements importants sur sa partie aval, localisée sur la plage, se manifestant par un ensablement important du pertuis et une impossibilité d'évacuer les eaux du marais.

L'Association Syndicale des marais de La Perroche a de ce fait, missionné le bureau d'études de l'UNIMA, afin qu'il réalise un diagnostic détaillé de l'ouvrage visant à caractériser les désordres, préconiser une solution technique appropriée, associée à une estimation des dépenses et à une analyse du contexte réglementaire. Cette dernière analyse a permis de pointer les procédures réglementaires nécessaires pour ce projet technique.

- ⇒ **Ce dossier fait donc office de demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (Déclaration d'Intérêt Général, Enquête publique) et comporte également une évaluation des incidences au titre du site classé et du site Natura 2000.**

Travaux d'urgence

Les événements météorologiques survenus lors du mois de Décembre 2013 (vents, marées) ont entraîné de lourds dégâts sur la partie haute de l'ouvrage à la mer de La Perroche. Ces dégâts ont pu être constatés lors d'une réunion, organisée sur site, le 8 janvier 2014.

Une partie de l'ouvrage (dans sa partie haute, au niveau de la plage) s'est effondrée et le sable (réensablement naturel) est venu combler l'ouvrage. L'évacuation du marais de La Perroche n'étant plus possible, le niveau d'eau dans le marais a fortement augmenté. Un camping localisé à proximité a été inondé alors que des habitations étaient aussi menacées. Aussi, il a été nécessaire d'engager des travaux en urgence. Après, consultation des services de l'Etat (DREAL, DDTM) des travaux ont été entrepris du 18 au 20 janvier 2014. L'intervention a consisté en :

- Ouverture de l'ouvrage, dans sa partie haute, sur environ 4ml et nettoyage de l'ouvrage sur cette portion (désensablement...),
 - Pose d'un tube écopal de diamètre 800 et recouvrement de béton,
 - Désensablement au niveau de l'entrée de l'ouvrage (côté mer) afin d'optimiser l'évacuation une fois les travaux réalisés.
- ⇒ **Ces travaux d'urgence ne viennent en aucun cas remplacer le projet initial et viennent même conforter la nécessité d'intervenir, plus durablement, sur cet ouvrage.**

1. NOTICE TECHNIQUE

1.1 Objet et localisation des travaux

Le marais de La Perroche est un marais doux d'une surface de 136 ha, situé sur la côte ouest de l'île d'Oléron, à mi-chemin entre le port de la Cotinière et la forêt de Saint Trojan Les Bains, sur la commune de Dolus d'Oléron. Ce marais est alimenté par les eaux en provenance du bassin versant.

Afin d'optimiser la gestion des niveaux d'eau au sein de ce marais, l'ASCO a contractualisé son engagement au travers « d'accords de gestion de niveaux d'eau » depuis 1999. Cette gestion passe par la définition de niveaux maintenus dans les réseaux à certaines époques de l'année (niveau d'hier et niveau d'été). La cote minimale hivernale et printanière est de -0,68 m NGF lue sur l'échelle limnimétrique de La Baroque.

L'objectif de ces travaux est de conforter et restaurer l'unique exutoire du canal de La Perroche, qui est localisé sur le Domaine Public Maritime.

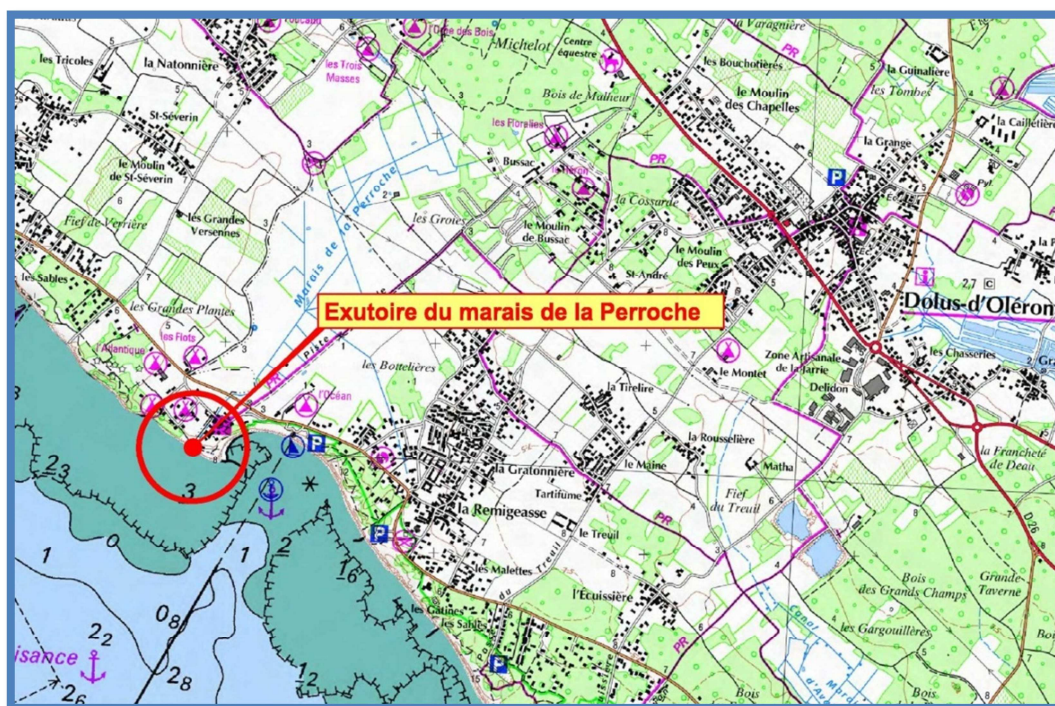


Figure 1 : Localisation des travaux

Un plan de situation plus précis est présenté en **pièce n°2 « Plan de situation » en annexe.**

1.2 L'ouvrage de La Perroche

L'exutoire du canal de La Perroche est un ouvrage artificiel taillé dans le plateau calcaire il y a plusieurs siècles. Il est composé de plusieurs ouvrages contigus, édifiés à différentes périodes, et ayant subis des travaux de modifications ou de restaurations successives au cours des années 1980 et 1990.

Conformément aux objectifs de gestion des niveaux d'eau dans le marais, l'ouvrage de La Perroche est fermé en période hivernale et printanière. Toutefois, il est ouvert, si besoin, afin d'évacuer le trop-plein du marais et d'éviter toute inondation.

1.2.1 Descriptif de l'ouvrage de La Perroche

(Cf. pièce n°3 « Etat des lieux – Profil en long » en annexe)

1.2.1.1 Partie aval de l'ouvrage

La partie aval de l'ouvrage, aqueduc se trouvant en mer, se compose d'un dalot creusé au sein du plateau calcaire, il y a plus d'un siècle. Les pieds droits sont renforcés de murs en moellons et le couronnement est fermé au moyen de dalles en pierres de taille.

La largeur intérieure du pertuis est de 1.10 m, pour une hauteur variable de 1.05 m à 2.10 m, sur un linéaire de 36.00 m.

Au cours des années 1980 et 1990, ce dalot a subi de multiples dommages donnant lieu à des travaux de réfection et de confortement, comme la reprise des pieds droits et la mise en œuvre d'une carapace de protection en béton (Cf. photos d'archives ci-dessous - Hivers 1986, 87, 93).



Son exutoire, autrefois équipé d'un clapet de nez, fut réfectionné et équipé d'une grille anti-intrusion, lui conférant un orifice de sortie de 90 x 90 cm (Cf. photos d'archives ci-dessous)



En raison d'un ensablement récurant de la sortie de l'ouvrage, un épi rocheux bétonné d'un linéaire de 23.80 m, fut mis en œuvre en 1995, afin de limiter le phénomène et de générer une chasse artificielle lors des marées montantes, par l'action des vagues franchissant l'appendice (Cf. photos d'archives ci-dessous).



La dernière intervention sur cette partie de l'ouvrage fut opérée au cours de l'hiver 2012/2013, suite à une obturation du pertuis par ensablement, à proximité du quai, au cours de laquelle la carapace béton fut reprise sur 6 m².

1.2.1.2 Partie centrale de l'ouvrage

La partie centrale de l'ouvrage se compose d'une succession de 3 pertuis voutés maçonnés, situés sous le quai et le cordon dunaire :

- Un premier pertuis d'une largeur de 1.20 m, d'une hauteur sous voute trapézoïdale de 2.10 m, d'une hauteur de pieds droits de 1.80 m, pour un linéaire de 9.00 m.
- Un deuxième pertuis d'une largeur de 1.20 m, d'une hauteur sous voute circulaire de 2.70 m, d'une hauteur de pieds droits de 1.80 m, pour un linéaire de 10.70 m.
- Un troisième pertuis d'une largeur de 1.50 m, d'une hauteur sous voute circulaire de 1.90 m, d'une hauteur de pieds droits de 1.20 m. Ce dernier accueillait jadis un portique et une vanne en bois servant à la gestion hydraulique du marais, les manœuvres s'effectuant depuis la surface grâce à un puits de communication (Cf.

photos ci-dessous), condamné suite à la création d'un puits de visite et d'un nouvel ouvrage de gestion en amont immédiat, au début des années 1990.



1.2.1.3 Partie amont de l'ouvrage

La partie amont de l'ouvrage est composée d'un puits de visite en béton banché et pierres maçonnées. Ce dernier est équipé d'une vanne monobloc murale en partie amont, elle-même équipée d'un clapet de nez équilibré. Une trappe et une échelle de visite permettent d'accéder à l'intérieur de l'ouvrage. Cet ensemble a été réalisé au début des années 1990.

Le puits possède une largeur intérieure de 2.30 m, une longueur de 2.60 m, et une profondeur de 4.90 m.

La vanne monobloc d'une largeur de 1.60 m pour une hauteur de 3.90 m, est équipée d'un clapet d'une largeur de 1.00 m pour une hauteur de 0.80 m.

- ⇒ **Les travaux de confortement et de restauration de l'ouvrage de La Perroche préconisés portent uniquement sur la partie aval de l'ouvrage, à savoir sur une portion de 36 mètres de longueur et 2 mètres de largeur, localisée sur le domaine public maritime. Cette partie d'ouvrage occupe donc 72 m² sur le Domaine Public Maritime. Si l'on comptabilise l'épi rocheux qui vient prolonger l'ouvrage sur 23,80 mètres, l'ouvrage de La Perroche occupe une surface de 119,60 m² sur le Domaine Public Maritime.**

1.2.1.4 Photographies de l'ouvrage



A gauche : sortie de l'ouvrage de La Perroche

A droite : Epi rocheux au premier plan



A gauche : Partie aval de l'ouvrage (centre) et quai maçonné (arrière-plan)

A droite : Partie aval de l'ouvrage avec voile béton



1.2.2 Intérêt général de l'ouvrage de La Perroche

L'ouvrage de La Perroche est l'unique exutoire du marais de La Perroche. Il permet la gestion des eaux du marais (et notamment l'évacuation). Par ailleurs, cet ouvrage peut également jouer un rôle important en période de crise spécialement pour la prévention des inondations (il est à noter la présence d'enjeux urbanisés – habitations, campings- à proximité du marais). Les travaux envisagés permettront d'augmenter la capacité hydraulique (le débit actuel est de 360l/s et sera d'environ 2 635 l/s après travaux) ce qui devrait améliorer les temps nécessaires pour vider le marais.

Dans le cadre du PAPI de l'île d'Oléron (**Cf. §2.1.4**), une étude sur les marais de l'île d'Oléron et leurs rôles dans la gestion du risque inondation (contrôle et ralentissement des écoulements) sera élaborée. Il sera pertinent de préciser le rôle et adapter, si nécessaire, la gestion de cet ouvrage dans le cadre de cette étude.

1.3 Descriptif des travaux

(Cf. pièce n°4 « Avant-Projet Détaillé » en annexe)

1.3.1 Conception

Les travaux préconisés concernent une réfection complète de la partie aval de l'ouvrage qui est l'aqueduc de 36 mètres linéaires se trouvant sur la plage. Ces travaux étant soumis à la marée, les solutions techniques proposées tiennent compte de l'optimisation du temps de mise en œuvre de manière à réduire les coûts et les risques de complication en phase travaux. Elles tiennent compte des sollicitations dynamiques auxquelles est soumis l'ouvrage, en choisissant de réaliser un aqueduc enterré et donc moins exposé aux effets de houle, mais également du milieu salin très corrosif en utilisant des matériaux ainsi que des bétons optimisés pour résister à ce type d'environnement.

Le nouvel aqueduc sera composé de tuyaux, en Polyester Renforcé de fibres de Verre de classe SN 10 000 et d'un diamètre de 1200 mm avec système de lestage composé de plaques en béton préfabriquées.

Ce système est optimisé pour la réalisation d'aqueducs sous-marins. Ces tuyaux, très résistants, sont également très légers facilitant leur manutention et leur mise en œuvre. Leur coefficient de rugosité de 95 est excellent en comparaison de celui du dalot actuel qui est seulement de 30. Le débit potentiel du futur aqueduc, calculé d'après la formule Manning Strickler, sera de 2635 L/s au lieu des 360 L/s actuels estimés, augmentant le pouvoir de chasse de l'ouvrage.

L'ensemble sera enrobé d'un béton prise mer, de classe XS3 résistant au marnage en milieu marin. Afin d'éviter la mise en œuvre d'armatures en acier, ce béton sera fibré. Ceci facilitera la mise en œuvre (moins de nettoyage et de pompage de la tâche de travail) et évitera toute oxydation future des aciers source d'éclatement des bétons.

La jonction avec le sas n°3 se fera par la réalisation d'un voile en béton armé d'une épaisseur de 30 cm. Les armatures de ce voile seront ancrées au génie civil existant au moyen de crosses d'ancrage.

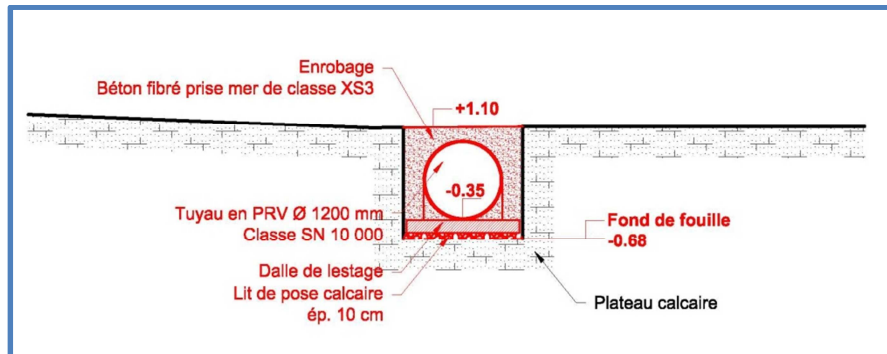


Figure 2 : Croquis de principe

Le montant estimatif de l'investissement pour la réalisation de ce projet (travaux, maîtrise d'œuvre...) est de 170 000 € HT, soit 198 570,20 € TTC.

1.3.2 Phasage des travaux

Les travaux se dérouleront suivant les différentes phases décrites ci-dessous :

- ✓ Installation de chantier, comprenant l'amenée et le repli du matériel et des engins nécessaires à la réalisation des travaux, les installations réglementaires (Cabane de chantier pour restauration et réunion de chantier), la mise en place d'une fermeture physique du chantier et d'une signalisation diurne et nocturne du chantier et de ces accès.
- ✓ Terrassement soigné, à proximité du quai pour réservation du futur voile béton, comprenant des finitions manuelles, ainsi que la reprise des déblais et leur évacuation.
- ✓ Découpe soigné, du mur de quai en partie basse pour adaptation du futur voile béton.
- ✓ Réalisation d'un voile en béton armé, d'une épaisseur de 30 cm, comprenant la mise en œuvre de crosses d'ancrage dans les maçonneries existantes, du ferrailage nécessaire, des coffrages pour parements soignés y compris les réservations nécessaires, et d'un béton de gravillon dosé à 350 kg de classe XS3 vibré à l'aiguille.
- ✓ Terrassements en pleine masse, pour dépose de l'ouvrage actuel sur 36.00 ml, comprenant les reprises et l'évacuation des déblais, ainsi qu'un réglage planimétrique du fond de fouille.

- ✓ Pose des plaques de lestage préfabriquées en béton armé, et réalisation du lit de pose à l'avancé par la mise en œuvre d'un remblai calcaire de granulométrie 5/15 sur une épaisseur de 10 cm.
- ✓ Pose des tuyaux en PRV de diamètre 1200 mm, comprenant le système de fixation aux plaques de lestage.
- ✓ Coffrage soigné de l'extrémité aval de l'exutoire.
- ✓ Enrobage des tuyaux, par coulage en pleine fouille d'un béton de gravillon de classe XS3 fibré et prise mer, vibré à l'aiguille. La mise en œuvre du béton nécessitera l'amenée d'une station de pompage ou la reprise du béton au moyen d'un engin de manutention.
- ✓ Pose d'une grille anti-intrusion amovible à la sortie de l'ouvrage.

1.4 Modalités d'intervention

1.4.1 Démarches préalables

En amont du projet, les services de l'Etat (DREAL, DDTM) ont été consultés concernant les problématiques du Domaine Public Maritime et du site classé.

Une rencontre sur site a été organisée avec le maître d'ouvrage, la commune de Dolus d'Oléron et la DREAL en amont du projet afin de prendre en compte les différents éléments techniques et réglementaires.

Avant le lancement du chantier, une réunion préalable devra être organisée par l'ASCO du marais de La Perroche afin d'informer l'ensemble des acteurs concernés. Cette réunion servira à informer de l'organisation du chantier (signalisation du chantier, zone de stockage des engins, phasage des travaux selon les marées...).

1.4.2 Date et durée d'intervention

Le temps nécessaire à la réalisation de ce type de travaux est estimé entre 6 à 8 semaines. La période idéale pour leur déroulement se situe au cours du mois de Juin, lorsque les journées sont longues, permettant parfois d'intervenir sur deux marées basses le matin de bonheur et dans la soirée. De plus, à cette période de l'année, on s'exempte des mauvaises conditions climatiques, comme les fortes marées et les épisodes tempétueux survenant le plus souvent l'hiver.

Du fait de la fréquentation touristique du site, la période juillet-août ne semble pas propice à la réalisation de ces travaux.

1.4.3 Accessibilité

Les engins accèderont au site d'intervention via la rampe d'accès déjà existante.

1.4.4 Mise en sécurité et nettoyage du chantier

Les dispositifs de mise en sécurité (signalisation et protection du chantier) devront être mis en œuvre dans les secteurs qui le nécessitent (plage, routes, habitations...).

Après intervention, le site (plage, route d'accès) sera remis en état. Les débris issus de la restauration de l'ouvrage et les autres encombrants éventuels seront rapatriés dans des bennes avant d'être amenés en déchetterie pour tri et traitement.

1.4.5 Utilisation d'engins mécaniques

Toutes les précautions techniques devront être prises afin de limiter les risques de pollution accidentelle. Conformément à la réglementation en vigueur, les engins de chantier devront utiliser des huiles hydrauliques et graisses biodégradables. Le stockage du matériel et des carburants se fera sur une zone aménagée à cet effet, interdisant toute possibilité de lessivage et de ruissellement vers le milieu aquatique et la plage.

La sensibilité de la zone (NATURA 2000, ZPS) rend ces précautions indispensables : **elles doivent être rigoureusement suivies.**

1.4.6 Respect du protocole d'entretien

Les travaux projetés étant situés dans le marais de La Perroche, ils devront respecter le « protocole d'entretien ou de restauration du réseau hydraulique et de ses ouvrages annexes en marais doux » (***Cf. pièce n°7 « Protocole entretien marais » en annexe.***)

2. ASPECTS REGLEMENTAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

2.1 Aspects réglementaires

2.1.1 Loi sur l'eau

Les travaux prévus dans le présent document ne modifiant pas la gestion du marais de La Perroche et étant limités à la restauration de l'exutoire de ce marais, ils ne sont pas soumis à une procédure au titre de la loi sur l'eau.

2.1.2 Domaine Public Maritime

Le site sur lequel est envisagé le projet se trouve sur le Domaine Public Maritime. La gestion du domaine public maritime est régie par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

L'ouvrage de La Perroche a été créé il y a plusieurs siècles. A ce jour, il ne fait l'objet d'aucune demande particulière de concession d'occupation du Domaine Public Maritime. Aussi, il est nécessaire d'effectuer cette demande dans le cadre de l'élaboration de projet de restauration/confortement.

Les travaux concernent uniquement la partie aval de l'ouvrage (36m de longueur pour 2 mètres de largeur) soit une surface de 72 m². Toutefois, cette demande de concession de concession du Domaine Public Maritime porte également sur l'épi rocheux qui prolonge l'ouvrage sur 23,80 mètres.

- ⇒ Au total, l'ouvrage de La Perroche occupe une surface de 119,60m² sur le Domaine Public Maritime (59,80*2) (**Cf. pièce n°3 « Etat des lieux – profil en long » en annexe**). Cette surface étant inférieure à 2 000m², il n'est, de prime abord, pas nécessaire de réaliser une étude d'impact. Toutefois, les services de la DREAL seront interrogés via un formulaire d'étude d'impact.
- ⇒ Par ailleurs, comme expliqué dans le **§1.2.2**, l'ouvrage de La Perroche présente un intérêt général notamment dans le cadre de la prévention/gestion des inondations et submersions marines.
- ⇒ Pour la réalisation du chantier, il sera nécessaire de demander une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime.

2.1.3 Site classé

(Cf. pièce n° 5 « Site classé » en annexe)

Par décret du 1er avril 2011, l'île d'Oléron a été classée, au titre des articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement, afin de préserver et valoriser le patrimoine historique,

naturel et paysager de ce territoire. Le site classé concerne les 8 communes de l'île et couvre une superficie de 21 800 hectares (14 700 hectares sur la partie terrestre et 7 100 hectares sur le domaine public maritime).

Les travaux concernés par la présente étude se trouvent au sein de ce périmètre. En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumis à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation d'une commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun.

Ce projet permettra d'atténuer la perception de l'ouvrage dans le site et entrainera, de fait, une modification visuelle du site. Aussi, il est nécessaire d'évaluer les incidences de ce projet sur le site classé (**Cf. § 3.2**).

2.1.4 PAPI

La tempête Xynthia, survenue dans la nuit du 27 au 28 février 2010, a généré d'importants dégâts sur le territoire de la Charente-Maritime et notamment sur l'île d'Oléron. Les dégâts ont mis à mal plusieurs ouvrages de défense, érodés de nombreuses dunes protégeant des zones habitées et impactés les zones de marais et claires ostréicoles servant de zones tampon à des zones urbanisées. Aussi, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'île d'Oléron, porté par la CDC de l'île d'Oléron, a été élaboré et labellisé en juillet 2012.

Il est prévu dans le PAPI de l'île d'Oléron, de réaliser des travaux sur le mur de protection localisé en haut de plage (en amont de l'exutoire) (fiche action 7.1 relative à la restauration de la digue Saint Martin).

Les travaux envisagés dans ce présent projet permettront d'augmenter la capacité d'évacuation. Il est prévu d'engager, dans le cadre du PAPI, une étude de définition d'un programme d'actions dans les marais afin de limiter les risques de submersion par contrôle et ralentissement des écoulements (fiche action 6.1). Dans le cadre de cette étude, le rôle de l'ouvrage de La Perroche sera défini dans la stratégie de gestion des submersions. Selon le délai de réalisation de cette étude (calendrier PAPI), les conclusions pourront éventuellement déterminer/modifier le dimensionnement hydraulique de l'ouvrage.

2.1.5 SDAGE et SAGE

La zone concernée par l'étude est comprise dans le bassin hydrographique Adour-Garonne. Les travaux se doivent d'être compatibles avec les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne.

Les six orientations majeures du SDAGE pour atteindre les objectifs visés sont :

- ✓ Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance,

- ✓ Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques,
- ✓ Gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides,
- ✓ Assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques,
- ✓ Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique,
- ✓ Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire.

Le site fait également parti du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Charente, qui est en cours d'élaboration au sein de l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Charente.

Les enjeux définis par le SAGE sont les suivants :

- ✓ Réduire les pollutions d'origine agricole,
 - ✓ Restaurer et préserver la fonctionnalité et la biodiversité des milieux aquatiques,
 - ✓ Retrouver un équilibre quantitatif de la ressource en période d'étiage,
 - ✓ Réduire durablement les risques d'inondation.
- ⇒ **La réalisation de ce projet est en conformité avec les enjeux du SDAGE et du SAGE. Il participe à une amélioration de la gestion de l'eau notamment dans le cadre de la problématique « gestion des inondations ». En effet, cet ouvrage joue un rôle important dans l'évacuation des eaux, en période « normale » ou en période dite de crise.**

2.2 Aspects environnementaux

2.2.1 Zonages environnementaux

(Cf. pièce n°6 « Zonages environnementaux » en annexe)

L'ensemble du projet est couvert par différents zonages environnementaux, ce qui témoigne de la richesse du milieu naturel :

- ZSC n°74 "Pertuis Charentais" Cod. Eur. FR 5400469 (456 027 ha)
- ZPS "Pertuis Charentais - Rochebonne" Cod. Eur. FR 5412026 (817 910 ha)

Par ailleurs, le projet est localisé à proximité des zonages suivants :

- ZSC n°30 "Marais de la Seudre" Cod Eur. FR5400432 (14 001 ha),
- ZPS "Marais et Estuaire de la Seudre-Oléron" Cod Eur. FR5412020 (13 970 ha),
- ZNIEFF I "Marais de la Perroche",

- ZNIEFF II "Marais et vasières de Brouage-Seudre-Oléron".

Ces zonages précisent la sensibilité du site dans lequel est inscrit le projet. Ces espaces protégés n'ont pas vocation à interdire les aménagements mais ces derniers doivent être adaptés en tenant compte de la sensibilité environnementale des lieux. Aussi, il convient d'apporter une attention toute particulière à ces zones sensibles du point de vue environnemental, notamment en phase travaux.

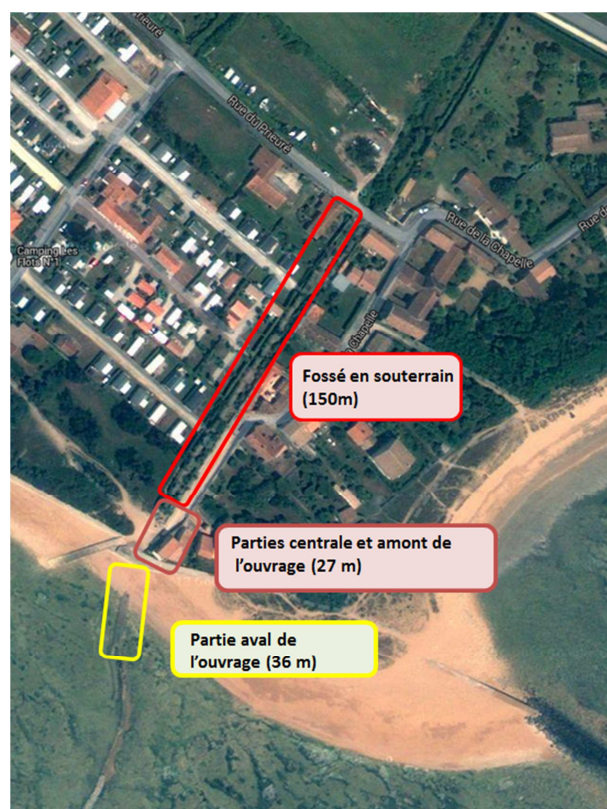
2.2.2 *Problématique piscicole*

L'Anguille d'Europe est potentiellement présente dans le marais de La Perroche. Toutefois, le site n'est pas localisé en Zone d'Action Prioritaire.

Concernant la problématique piscicole, une réflexion a été menée sur l'ouvrage de La Perroche. Sur la partie aval de l'ouvrage de 36 mètres, sur laquelle les travaux sont programmés, l'ouvrage est souterrain et donc sombre, ce qui ne semble pas être une condition optimale pour l'anguille.

Toutefois, les parties centrales et amont de l'ouvrage présentent une longueur « incompressible » du fait qu'elles soient localisées sous le quai maçonné sur environ 27 mètres avec des habitations à proximité et que le fossé se poursuive, en souterrain, sur 150 mètres. La longueur de ce souterrain « incompressible » sur environ 175 mètres n'est pas optimale pour l'Anguille.

En parallèle, il est prévu de poser une grille anti-intrusion amovible, identique à celle déjà en place, à la sortie de l'ouvrage afin d'éviter que des embâcles voire des enfants pénètrent dans l'ouvrage.



- ⇒ Du fait de sa configuration (tunnel sombre), cet ouvrage ne semble pas être adapté dans la gestion de la problématique Anguille. Toutefois, la grille anti-intrusion présente un écart suffisant entre les barres, ce qui permettra le passage de poissons.

3. EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET

3.1 Evaluation des incidences sur le site Natura 2000

3.1.1 Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000

L'ensemble est concerné par plusieurs zonages Natura 2000 :

- ZSC n°74 "Pertuis Charentais" Cod. Eur. FR 5400469 (456 027 ha),
- ZPS "Pertuis Charentais - Rochebonne" Cod. Eur. FR 5412026 (817 910 ha).

Par ailleurs, le projet est localisé à proximité des zonages suivants :

- ZSC n°30 "Marais de la Seudre" Cod Eur. FR5400432 (14 001 ha),
- ZPS "Marais et Estuaire de la Seudre-Oléron" Cod Eur. FR5412020 (13 970 ha).

⇒ **Ce projet, très localisé dans l'espace, n'aura pas incidence sur les sites Natura 2000 présents à proximité. L'évaluation des incidences s'est donc portée sur la ZSC n°74 « Pertuis Charentais » et la ZPS « Pertuis Charentais-Rochebonne ».**

La photo ci-dessous présente une vue générale du site.



3.1.2 La zone d'influence du projet

3.1.2.1 Organisation des travaux

La **figure n°3** présente une vue aérienne du site d'intervention avec la localisation de l'installation de chantier, le chemin d'accès au chantier. Les engins utilisés seront une pelle hydraulique ainsi qu'un camion 6x4. Une toupie sera emmenée sur site pour la mise en œuvre du béton.

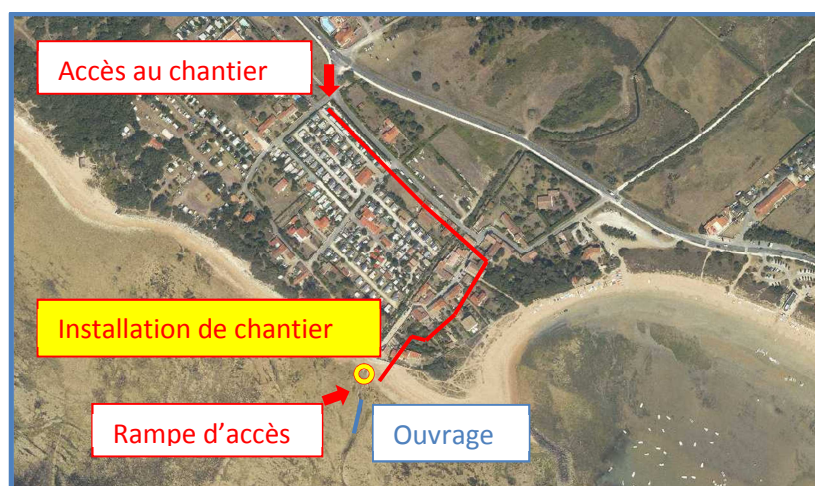


Figure 3 : Représentation de l'organisation du chantier

La **figure n°4** présente un plan de masse avec une représentation de la surface d'occupation du site durant la phase chantier.

La surface en jaune représente la zone potentielle de manœuvres des engins (environ 500 m²). Les engins emprunteront la rampe d'accès qui existe pour se rendre à proximité de l'ouvrage.

La zone de travaux concerne une surface d'environ 145 m² (36 mètres de longueur et 4 mètres de largeur). A noter que l'emprise même de la partie aval de l'ouvrage sur le Domaine Public Maritime correspond à une surface de 72 m² (36 mètres de longueur et 2 mètres de largeur).

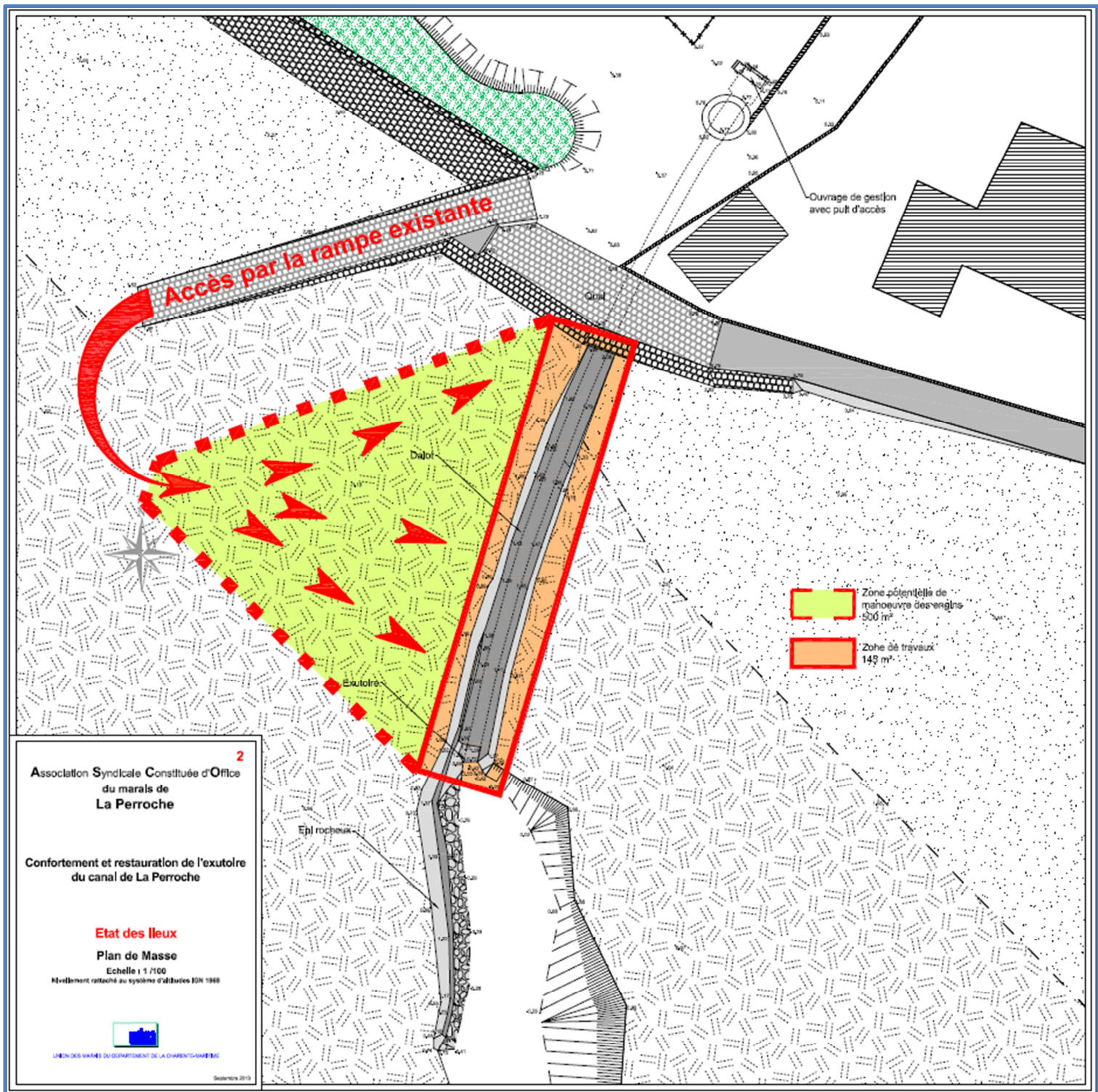


Figure 4 : Plan des travaux - surface d'intervention

3.1.2 Effets potentiels du projet

Différents effets, engendrés par le projet, pourraient avoir une incidence sur le site Natura 2000 :

- **Effet d'emprise** : Durant la phase travaux, la circulation des engins ainsi que le passage de personnes du chantier pourront potentiellement altérer le site sur l'emprise d'intervention du fait du piétinement par exemple (**Cf. figure 4 ci-dessus**).
 - **Effet sonore** : Le fonctionnement des engins entrainera une nuisance sonore (accompagnée de vibrations) qui pourrait potentiellement déranger les espèces animales qui fréquenteraient le site et notamment l'avifaune. Toutefois, ces effets se limiteront à la période d'intervention « pure » lors des basses-mers.
 - **Rejets ou pollutions accidentelles** : Les travaux pourraient entrainer une pollution accidentelle en cas de dysfonctionnements d'un engin. Bien qu'il ne soit pas possible de présager d'une telle pollution et afin d'anticiper tout problèmes, diverses dispositions seront prises.
 - **Effets visuels ou lumineux** : Les travaux seront réalisés de jour, ce qui n'entrainera aucune incidence lumineuse. Toutefois, la présence des engins sur le site entrainera un effet visuel dont l'impact sera essentiellement paysager et surtout temporaire.
- ⇒ **Au vu des divers effets que pourraient engendrer ce projet sur le site Natura 2000, il est donc nécessaire d'évaluer de manière plus approfondie les incidences du projet.**

3.1.3 Caractérisation du site Natura 2000

3.1.3.1 Enjeux liés aux zonages

Le projet se trouve sur le site Natura 2000 "Pertuis Charentais", Site d'Intérêt Communautaire n°74, Code Européen FR 5400469, ce qui témoigne de son importante sensibilité environnementale et écologique. Le DOCOB a été validé le 25/01/2007.

Cet espace protégé constitue un site marin prenant en compte une partie du plateau continental et des eaux néritiques littorales s'étendant au large des côtes de Vendée et de Charente-Maritime. Ce site abrite une mosaïque d'habitats naturels remarquables comme les bancs de sables situés dans la partie nord du Pertuis Breton ou encore au large des îles de Ré et d'Oléron, les parties externes des estuaires, les bancs d'Hermelles au sud de l'île de Ré et au nord de l'île d'Oléron, les bancs d'huîtres plates et de moules, les herbiers à zostères (*Zostera marina* et *Zostera noltii*), les baies du Pertuis Breton et du Pertuis d'Antioche. La zone littorale est caractérisée par des falaises calcaires abritant une faune originale sur une grande partie du linéaire côtier, des estrans sableux ou des vasières intertidales sur les

bordures des îles de Ré et d'Oléron et au sud de La Rochelle, et des salicorniaies sur de petits secteurs de l'île d'Oléron.

Le projet se situe également sur le site Natura 2000 « Pertuis Charentais – Rochebonne », Zone de Protection Spéciale, Code Européen FR5412026. Ce vaste secteur constitue un ensemble fonctionnel remarquable d'une haute importance pour les oiseaux marins et côtiers sur la façade atlantique. En associant les parties côtières du continent et des îles, avec leurs zones d'estran, et les zones néritiques, ce secteur est très favorable en période post-nuptiale aux regroupements d'oiseaux marins et côtiers. Le périmètre s'appuie sur les zones les plus importantes pour la présence des cortèges d'oiseaux remarquables migrateurs et hivernants. Les zones préférentielles sont réparties sur l'ensemble du site et sont fortement liées aux comportements alimentaires des oiseaux et à la présence de nourriture, constituée essentiellement de poissons, crustacés, vers, mollusques.

La Bernache cravant, *Branta bernicla*, se rencontre près des côtes des îles de Ré et d'Oléron, au niveau du platier entre les deux îles et à l'ouest de la pointe de Chassiron. L'ensemble de la côte constitue un site majeur d'hivernage et de halte migratoire pour de nombreux limicoles, comme le Bécasseau sanderling, *Calidris alba*, le Tournepiere à collier, *Arenaria interpres* et le Grand gravelot, *Charadrius hiaticula*. D'autres espèces de limicoles sont également présentes sur les vasières où elles s'alimentent : la Barge à queue noire, *Limosa limosa*, le Courlis cendré, *Numenius arquata*, et le Courlis corlieu, *Numenius phaeopus*.

3.1.3.2 Habitats et espèces d'intérêt communautaire

Au sein de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°74 (FR5400469), on dénombre 8 habitats au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE et 9 espèces animales d'intérêt communautaire (Annexe II) dont une prioritaire (*).

Habitats d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Habitat, Faune, Flore) :

- 1110 : Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- 1130 : Estuaires
- 1140 : Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- 1160 : Grandes criques et baies peu profondes
- 1170 : Récifs
- 1210 : Végétation annuelle des lasses de mer
- 1310 : Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
- 8330 : Grottes marines submergées ou semi-submergées.

Espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitat, Faune, Flore) :

- Mammifères :

- 1349 : Grand dauphin *Tursiops truncatus*
- 1351 : Marsouin Commun *Phocoena phocoena*
- 1364 : Phoque gris *Halichoerus grypus*
- Poissons :
 - 1095 : Lamproie marine *Petromyzon marinus*
 - 1099 : Lamproie de rivière *Lampetra fluviatilis*
 - 1101 * : Esturgeon d'Europe *Acipenser sturio* (*)
 - 1102 : Grande alose *Alosa alosa*
 - 1103 : Alose feinte *Alosa fallax*
 - 1106 : Saumon atlantique *Salmo salar*

Au sein de la Zone de Protection Spéciale « Pertuis Charentais-Rochebonne », on dénombre 11 espèces d'oiseaux au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE.

Espèces d'oiseaux (Annexe I de la Directive Oiseaux) :

- A001 : Plongeon Catmarin *Gavia stellata*
- A002 : Plongeon arctique *Gavia arctica*
- A003 : Plongeon huard *Gavia immer*
- A007 : Grèbe esclavon *Podiceps auritus*
- A176 : Mouette mélanocéphale *Larus melanocephalus*
- A177 : Mouette pygmée *Larus minutus*
- A191 : Sterne caugek *Sterna sandvicensis*
- A193 : Sterne pierregarin *Sterna hirundo*
- A384 : Puffin des Baléares *Puffinus puffinus mauretanicus*
- A401 : Océanite tempête *Hydrobates pelagicus*
- A501 : Océanite cul-blanc *Oceanodroma leucorhoa*

3.1.4 Evaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000

Le projet étant situé au sein du site Natura 2000 « Pertuis Charentais », qui constitue un territoire sensible et à protéger, il est important d'évaluer les incidences potentielles sur le milieu et de prendre.

3.1.4.1 Incidences à court terme :

- ✓ Altération de l'habitat : Le site d'intervention, localisé sur la plage de la baie de La Perroche, est caractérisé par un platier rocheux et une plage de sable qui se découvrent à chaque marée basse (banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine). Durant la phase chantier, la circulation des engins pourrait avoir une incidence sur cet habitat et notamment sur les espèces d'invertébrés (mollusques...)

et la flore qu'il abrite. Il est à noter l'absence de massifs d'Hermelle sur ce secteur. La surface de circulation des engins est estimée à environ 500m² sur le site (**Cf. figure 4**). **Cette incidence sera temporaire, le temps des travaux.**

- ✓ Dérangement de l'avifaune : Le projet d'aménagement se trouvant sur la zone de balancement des marées, l'impact sur l'avifaune pélagique est nul puisque ces espèces ne s'approchent qu'exceptionnellement des côtes. Néanmoins, les travaux pourront potentiellement affecter les populations d'anséridés (Bernache cravant) et de limicoles présents sur place. L'impact sera toutefois mineur. En effet, la réponse de ces espèces au dérangement devrait se traduire par un déplacement erratique vers l'une des nombreuses autres zones de quiétude qu'offre le secteur. **Cette incidence sera temporaire, le temps des travaux.**

- ✓ Dérangement de l'ichtyofaune : Les travaux seront réalisés à marée basse, limitant ainsi l'impact sur l'ichtyofaune. Les vannes, localisées plus en amont, seront fermées afin d'éviter toute évacuation d'eau. **Cette incidence sera temporaire, le temps des travaux.**

3.1.4.2 Incidences à long terme :

- ✓ Altération de l'habitat: A terme, le projet d'aménagement ne devrait avoir aucune incidence sur l'habitat.

- ✓ Dérangement de l'avifaune et de l'ichtyofaune : Aucune incidence notable sur l'ichtyofaune ne devrait être apportée à long terme.

NATURE DE L'EFFET POTENTIEL		Emprise au sol	Emprise dans le milieu aquatique (intervention dans le lit)	Emprise sur les berges (ripisylve)	Prélèvements en milieu aquatique	Rejets ou pollutions accidentelles (dans le milieu aquatique ou à proximité)	Sonores	Visuels
		piétinements (passage d'engins ou personnes)	Sans objet	Sans objet	sans objet	poussières, huile ou graisse biodégradable	bruits des engins, vibrations (pelle hydraulique, camion)	mouvements de circulation (engins, personnes)
Sur habitats terrestres et humides d'IC	Direct	Altération				Altération	/	Impact paysager
	Indirect	/				Altération au-delà de l'emprise (si écoulement)	/	/
Sur habitats aquatiques d'IC	Direct	/				Altération par pollution si écoulement en mer	/	/
	Indirect	/					/	/
Sur espèces d'IC	Direct	Dérangement, perturbation				Altération, dérangement, perturbation	Dérangement, perturbation	Dérangement, perturbation
	Espèces potentiellement concernées	Avifaune				Avifaune et espèces aquatiques si rejet en mer	Avifaune	Avifaune
	Indirect	Altération de zones de repos				Altération de zones de repos (avifaune) et de reproduction, alimentation (espèces aquatiques)	/	/
	Espèces potentiellement concernées	Avifaune					/	/

Figure 5 : Tableau récapitulatif des différents effets et incidences du projet sur le site

3.1.5 Conclusion

Cette analyse des incidences a permis de démontrer l'absence d'incidences notables dommageables sur l'état de conservation du site Natura 2000. Les quelques incidences répertoriées, à court terme, seront limitées dans le temps et l'espace. A long terme, les travaux ne remettent pas en cause l'intégrité des principales espèces et des habitats présents autour de la zone d'intervention

Toutefois, certaines préconisations seront prises afin de limiter ces incidences :

- ✓ Afin de limiter l'altération de l'habitat durant la phase chantier, des précautions seront prises et la circulation d'engins sera limitée autant que possible (circulation sur les mêmes « chemins » et non sur toute la zone, optimisation des déplacements...).
 - ✓ Le béton qui viendra recouvrir le tuyau ne sera pas lissé, ce qui favorisera la reprise et la recolonisation rapide du platin par les espèces animales et végétales.
 - ✓ Afin de limiter le dérangement de l'avifaune, les travaux seront réalisés en dehors des périodes d'hivernage et durant la journée, période de nourrissage en mer de ces oiseaux.
 - ✓ Les poissons qui seraient accidentellement piégés après fermeture de la vanne, côté ouvrage, seront immédiatement remis à l'eau.
 - ✓ Toutes les précautions techniques devront être prises afin de limiter les risques de pollution accidentelle. Conformément à la réglementation en vigueur, les engins de chantier devront utiliser des huiles hydrauliques et graisses biodégradables. Le stockage du matériel et des carburants se fera sur une zone aménagée à cet effet, interdisant toute possibilité de lessivage et de ruissellement vers le milieu aquatique et la plage.
 - ✓ Une fois les travaux achevés, le site sera remis en état.
- ⇒ **D'après cette évaluation des incidences, il en ressort que les aménagements proposés ne seront pas dommageables pour le milieu naturel. Ce projet n'aura qu'une incidence faible, temporaire et limitée (phase travaux) sur les habitats et les espèces d'intérêts communautaires présents sur le site.**

3.2 Evaluation des incidences sur le site classé

Le projet étant situé au sein du site classé « Ile d'Oléron » qui constitue un territoire sensible et à protéger, il est important d'évaluer les incidences potentielles notamment paysagères sur ce site.

Durant la phase travaux, l'incidence paysagère sera due à la présence d'engins. Toutefois, cette incidence se limite uniquement à la phase chantier.


La photo présentée en figure 6 présente l'impact visuel de l'ouvrage en l'état actuel. La photos, en figure 7, offre une vision de ce que devrait être l'impact visuel après les travaux. Les précautions prises dans la définition des aménagements limitent significativement l'impact paysagé du projet (béton gris clair). En effet, il est à noter que les travaux entraineront une diminution de l'impact paysager du fait que l'aqueduc sera enterré et le voile béton au-dessus calé à hauteur de terrain (pas de béton surélevé comme actuellement). Par ailleurs, le réensablement naturel rapide de la plage limitera cette incidence sur le long terme.



Figure 6 : Impact visuel en l'état actuel, avant travaux



Figure 7 : Impact visuel après travaux



3

**Association Syndicale Forcée
du marais de
La Perroche**

**Confortement et restauration de l'exutoire
du canal de La Perroche**

Avant Projet Détaillé

Plan de Masse
Echelle : 1 / 100
Nivellement rattaché au système d'altitudes IGN 1969


UNION DES MARAIS DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Septembre 2013

Association Syndicale Forcée du marais de La Perroche

3

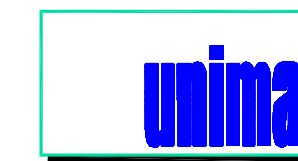
Confortement et restauration de l'exutoire
du canal de La Perroche

Avant Projet Détaillé

Profil en long

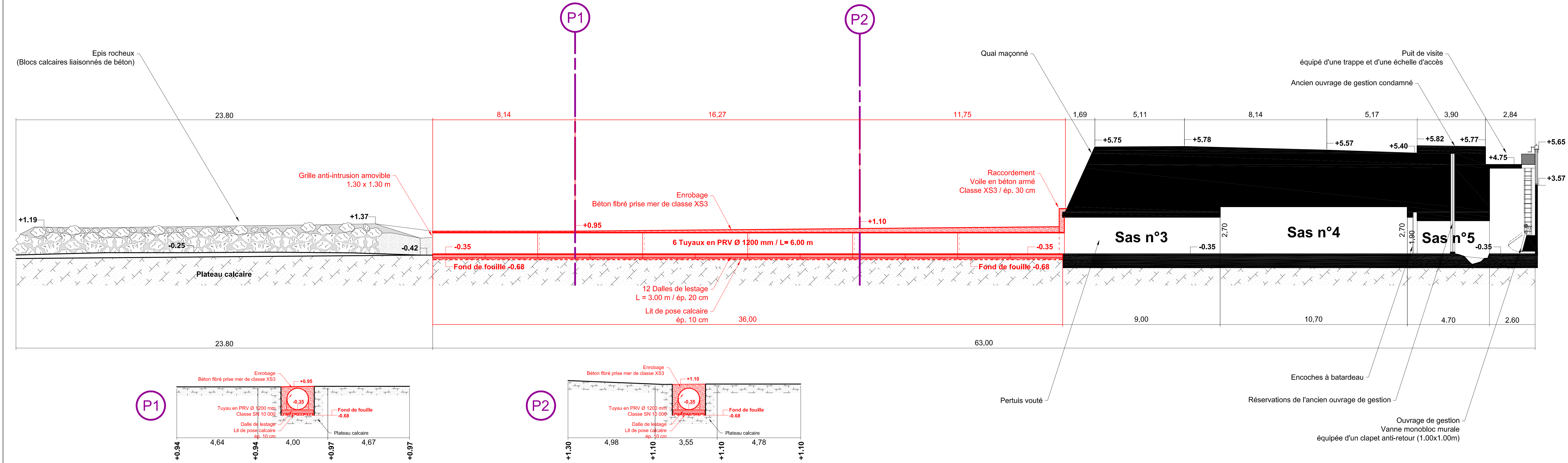
Echelle : 1 / 100

Nivellement rattaché au système d'altitudes IGN 1969



UNION DES MARAIS DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Septembre 2013



Association Syndicale Forcée ² du marais de La Perroche

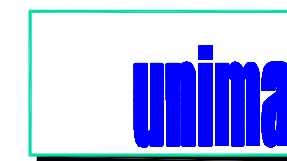
Confortement et restauration de l'exutoire
du canal de La Perroche

Etat des lieux

Profil en long

Echelle : 1 / 100

Nivellement rattaché au système d'altitudes IGN 1969



UNION DES MARAIS DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Septembre 2013

